



Investance
Partners

THE YEAR AHEAD 2021

L'innovation au service d'une audace collective

Déjà 10 ans que notre Year Ahead existe, à l'occasion de l'anniversaire de notre publication, Investance Partners apporte son soutien à un jeune artiste contemporain, Julien Deprez, dont le talent s'exprime au travers de l'innovation...

Julien Deprez



Passionné par le dessin industriel et le graffiti, Julien Deprez intègre l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris après un DUT génie mécanique et productique. **Il est lauréat du concours Velasquez et en résidence à la Casa Velasquez à Madrid.**

Immédiatement attiré par la gravure, il allie très vite ce nouveau champ d'exploration à son intérêt pour les processus techniques et industriels.

Il développe alors des robots peintres et graveurs, permettant de réaliser de grandes productions abstraites et donnant lieu à une réflexion sur la gravure elle-même :

Comment allier un médium ancien et traditionnel comme la gravure à des machines numériques et contemporaines ?

Ses thèmes de prédilection sont les espaces de transition entre la ville et la banlieue, les zones périphériques en construction/déconstruction.

 @julien_deprez_



Un immense merci à la galerie Sabine Bayasli, qui nous a fait connaître Julien.



GALERIE SABINE BAYASLI
99 rue du Temple 75003 Paris

Située à proximité du Centre Pompidou et des plus grandes galeries d'art contemporain de la capitale, la Galerie Sabine Bayasli entame les années 2020 avec de nouvelles collaborations, françaises et internationales, pariant sur des artistes émergents tout comme sur ses artistes historiques.





Diplômée d'un master en statistique et actuariat, Isabelle contribue aux projets visant à lutter contre la fraude aux moyens de paiements. Ces actions varient de la création d'algorithmes grâce à la data science, à la participation à des groupes de travail afin d'élaborer des solutions collectives pour éradiquer la fraude.

Isabelle Riviere

La fraude aux moyens de paiements : une évolution permanente.

Malgré la diminution de l'utilisation du chèque, pourquoi SSP continue d'innover et de proposer des solutions ?

La solution de sécurisation des paiements par chèque est l'activité historique de SSP. Ce moyen de paiement est toujours très utilisé chez certains de ses clients, notamment dans les enseignes du Bricolage et de la Grande distribution. Néanmoins, on

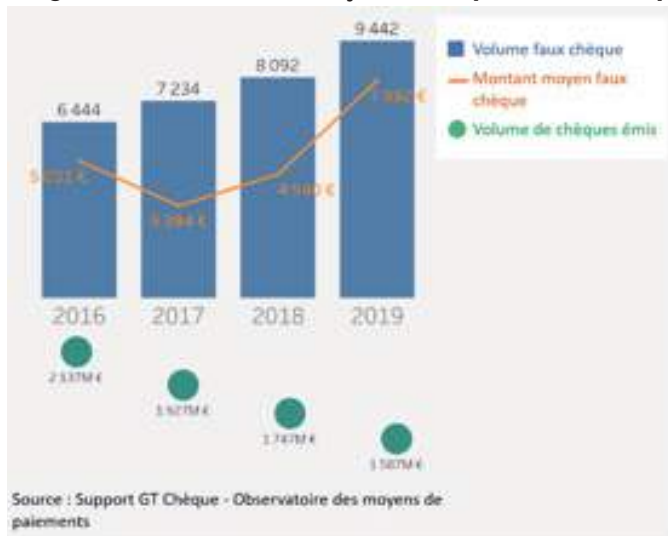
constate une diminution du paiement par chèque qui s'oppose à l'augmentation de la fraude. Elle est focalisée principalement sur les chèques perdus/volés et les chèques contrefaits. Les actions de lutte contre les faux chèques (contrefaçon) concentrent une majeure partie des équipes car le montant moyen augmente fortement d'année en année : de 2018 à 2019 celui-ci a pratiquement été multiplié par deux, passant de 4500€ à 8000€.

Qu'elles sont les actions de SSP pour diminuer cette fraude ?

La diminution de la fraude aux chèques suit trois procédés : la création d'algorithmes internes, la formation auprès des clients et les actions menées collectivement avec des acteurs externes.

En premier lieu, les analystes réalisent continuellement des algorithmes de lutte contre la fraude grâce à la Data Science. Des actions réactives sont élaborées grâce à l'amélioration régulière d'un scoring comportemental qui cible des agissements frauduleux. Par exemple, une fraude massive peut être détectée (ou suspectée) dans une région précise et pour des typologies de produits particulières. Des

L'augmentation de la contrefaçon de chèques dans le temps

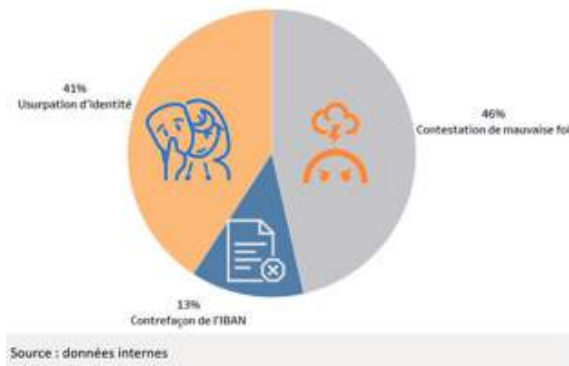


préconisations sont établies sur ces précédents critères afin d'empêcher l'encaissement des chèques illégaux par le commerçant. Des actions proactives viennent renforcer cette lutte contre la fraude avec la mise en place d'algorithmes de cohérence sur la structure du chèque. Grâce aux données de paiements reçus et transmis par les clients et à l'identification des faux chèques par les

banques les data scientists élaborent des règles de confiance/défiance sur la codification des chèques. De plus, ces algorithmes sont renforcés par une formation auprès des clients de la société. L'apparence du chèque suit des règles spécifiques selon les banques. Ainsi au contact du chèque le personnel de caisse peut détecter une anomalie sur le document et refuser sa réception avant l'exécution des calculs de risques.

Enfin, SSP participe à un groupe de travail dirigé par l'Observatoire des moyens de paiements qui permet, dans un premier temps, de présenter ses problématiques puis, dans un second temps, de proposer et constituer des solutions face à la fraude. Par exemple, une amélioration du Fichier national des chèques irréguliers (registre des chèques frauduleux signalés) est envisagée pour mieux identifier le chèque fraudé.

Les solutions faces à la fraude aux chèques



Pourquoi la fraude aux chèques reste un fléau principal de l'activité chèque de la société ?

Les analyses internes et les échanges avec des acteurs du paiement démontrent que la fraude est dirigée par un réseau de fraudeur mieux coordonné et plus compétent. Cette organisation est visible sur le Dark web avec la vente des faux chèques (sans montant renseigné) et les pièces d'identité correspondantes. Certaines fois des notices d'utilisation peuvent être fournies (fréquence d'utili-

sation conseillée, comportement à adopter chez un commerçant) et des promotions proposées si le nombre de chèques achetés est important. La montée en compétence de ce réseau se traduit aussi par l'amélioration de la fabrication de faux chèques plus réalistes : plus difficilement détectables à l'œil nu et par les algorithmes de cohérence sur la structure du chèque. De plus, les fraudeurs sont très réactifs face aux algorithmes de blocage comportemental : ils détectent rapidement la mise en place de nouvelles actions de lutte contre la fraude et diversifient leurs procédés aussitôt. Ces changements de comportement homogènes entraînent de nouvelles caractéristiques de fraude qui permettent d'identifier l'ampleur de ces réseaux.

Finalement, malgré les actions mises en place, la fraude reste encore très présente sur ce moyen de paiement et le perfectionnement des fraudeurs oblige l'équipe data de SSP à être active quotidiennement. Pour cela elle améliore continuellement ses algorithmes pour agir réactivement sur des comportements frauduleux et proactivement pour détecter une non-cohérence de la structure du faux chèque.

L'évolution d'un réseau de fraude de plus en plus organisé



L'arrivée des nouveaux moyens de paiements, tels que les paiements digitaux, entraîne-t-elle une nouvelle typologie de fraude ?

Les paiements digitaux comme les anciens moyens de paiements ne font pas offices d'exceptions et sont eux aussi impactés par la fraude. Elle est concentrée sur le prélèvement et se découpe en trois catégories : la contestation de mauvaise foi, la contrefaçon de l'IBAN et l'usurpation d'identité.

SSP :

Leader sur son marché, Score & Secure Payment (SSP) est une fintech française qui œuvre dans la création, la sécurisation et la garantie des moyens de paiement. Nous fournissons des solutions innovantes pour répondre aux évolutions du parcours de souscription et de paiement des clients finaux, en magasin comme en ligne. Nous gérons l'ensemble des aspects technologiques et réglementaires pour accepter les paiements en ligne, que ce soit par carte bancaire, par chèque ou par compte bancaire et permettre à nos clients de se concentrer sur la croissance de leur entreprise.

Les trois catégories principales de la fraude au prélèvement

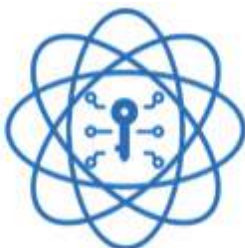


Contrairement aux chèques, la contestation de mauvaise foi est une typologie de fraude très présente pour les prélèvements. Elle est définie par la mise en opposition du paiement par le débiteur qui affirme, à tort, que le paiement n'est pas justifié. L'enjeu est donc d'anticiper cette fraude avec la mise en place d'un scoring comportemental.

D'autres typologies de fraudes, comme la contre-façon de l'IBAN, sont similaires à celles du chèque. Comme pour les faux chèques, un réseau s'est constitué sur la création et l'utilisation de documents bancaires frauduleux. Pour les détecter, un scoring de cohérence se basant sur certains critères comme le type de compte soumis par le débiteur est régulièrement enrichi.

Enfin, l'usurpation d'identité est un cas de fraude important qui se définit par l'appropriation d'un véritable IBAN par un fraudeur. Un scoring d'identité digitale permet d'identifier le risque sur la nature frauduleuse du payeur grâce, notamment, aux informations de son numéro de téléphone et de son adresse électronique. Lorsque l'IBAN est correct et que le porteur n'a pas le profil d'un fraudeur, l'usurpation d'identité peut résider dans l'association frauduleuse du couple IBAN/porteur. La nouvelle directive sur les services de paiements (DSP2) permet, en outre, d'agir contre cette fraude.

La data science : au centre des actions pour la sécurité des paiements



Justement, comment la DSP2 diminue la fraude aux moyens de paiements digitaux ?

La DSP2 est une initiative européenne qui permet collectivement, avec l'échange d'informations entre les banques et les acteurs du paiement, de réduire la fraude sur les paiements digitaux. Cette directive comprend les mécanismes d'AISP (agrégation d'informations de service de paiement) et du PISP (fournisseur de service de paiement) intégrés directement dans le parcours de paiement du consommateur. Ainsi, les solutions de paiements de SSP redirigent le payeur vers son interface bancaire où il s'identifie et authentifie sa transaction : cette connexion valide, de ce fait, le couple IBAN/porteur. Par la suite, le mécanisme d'AISP autorise l'agrégation de ses comptes et permet la récupération d'un IBAN valide pour procéder au prélèvement. Dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, le mécanisme PISP permet de réaliser le premier paiement par initiation de virement ; ce règlement est irrévocable et rend impossible la contestation de mauvaise foi.

Pour conclure, les mécanismes contenus dans la DSP2 apportent une sécurité complémentaire par l'interfaçage bancaire qui garantit la fiabilité des informations de paiements et qui permet des règlements irréversibles lors d'une initiation de virement. ■

Une sécurité renforcée par la DSP2



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les rédacteurs externes pour leurs participations :

Denis BEAU, Premier sous-gouverneur de la Banque de France, **Frédéric VISNOVSKY**, Médiateur national du crédit aux entreprises à la Banque de France et Secrétaire général adjoint à l'ACPR en charge de la résolution, **Olivier FLICHE**, Dirigeant du pôle Fintech-Innovation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), **Solenne LEPAGE**, Directrice générale adjointe de la Fédération bancaire française, **Su YANG**, Responsable des données à la DGFIP, **Renaud DUTREIL**, Responsable du Private Equity MIRABAUD GROUP - ANCIEN MINISTRE, **Cyril GARNIER**, Market leader, incubateur à impact social, **Olivier BOBINEAU**, Philosophe, Sociologue, **Stéphanie SCOUPPE**, Directrice de l'éthique du Groupe ADP, **Pierre RUHLMANN**, COO BNP PARIBAS, **Pierre AUSSURE**, Fondateur d'IVY, **Gérard GUINAMAND**, Group Chief Data Officer ENGIE, **Leyla DJAVADI**, Avocat et Directeur Associée Cabinet FIDAL, **Nicolas HAZARD**, Fondateur d'INCO et Conseiller Spécial à la Commission Européenne en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, **Eva SADOUN**, Fondatrice de LITA.CO, **Cécile VIGNIAL**, Cabinet Segalen et Associés, **Deborah GUEDJ**, Conseillère communication du Gouverneur de la Banque de France.

Un chaleureux merci à toutes les Fintechs qui ont contribué avec efficacité et pertinence au succès de cette édition du Year Ahead 2021.

Un immense merci à nos collègues d'Investance Partners pour leur contribution experte et enthousiaste à cette 10ème édition du Year Ahead consacré à "L'Innovation au service d'une audace collective".



Création de couverture et mise en page : Aurore Guerguerian

4ème de couverture : Canal - 100x81 - Acrylique sur toile, 2020

Dépôt légal : mars 2021

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie ICN

🏠 29-31, rue Saint Augustin - 75002 Paris

☎ Tél. : +33 (0)1 58 18 68 80

🌐 www.investance-partners.com

🌐 [linkedin.com/company/investance](https://www.linkedin.com/company/investance)

🐦 @InvestanceP

P 979-10-236-1835-8
ublishroom
actory **84€**



9 791023 618358